



APPEL À PROJET

INSTALLATION DE FOODTRUCKS À L'ÉPICERIE MODERNE

La ville de Feyzin lance un appel à projets pour l'installation de Food Trucks sur un emplacement communal réservé. Le présent appel à projets couvrira la période de septembre 2026 à fin juin 2027

Date de lancement de l'appel à projet le 9 avril
Date limite de remise des candidatures: 15 juin.

L'ÉPI-
CERIE
MODE-
RNE

feyzin 

VILLE DU GRAND LYON

Emplacement

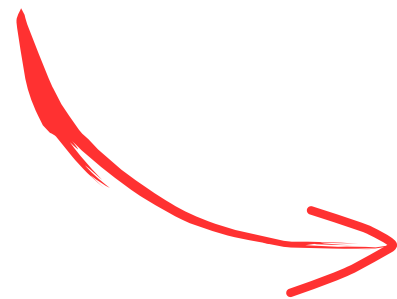
Ouverte en 2005, l'Épicerie Moderne est une salle de concert pouvant accueillir jusqu'à 750 spectateurs. Elle organise chaque année une 30aine de concerts qui accueillent en moyenne 350 personnes/ concert.

L'appel à projets, porte sur l'installation de foodtrucks, devant la salle, les soirs de concerts de l'Épicerie Moderne



Place Renée Lescot

Emplacement Foodtruck



Cahier des charges



Le titulaire devra être présent:

- sur toutes les dates de concert de l'Épicerie Moderne, même celles qui ne drainent que peu de public
- de 19h, jusqu'à l'heure de fin du concert



L'offre doit être variée et comprendre:

- une offre de petite restauration salée/snacking/sucrée (en formule ou à l'unité)
- à minima une option végétarienne

L'offre proposée doit être présentée à une tarification raisonnable et équilibrée afin de permettre son accès au plus grand nombre.

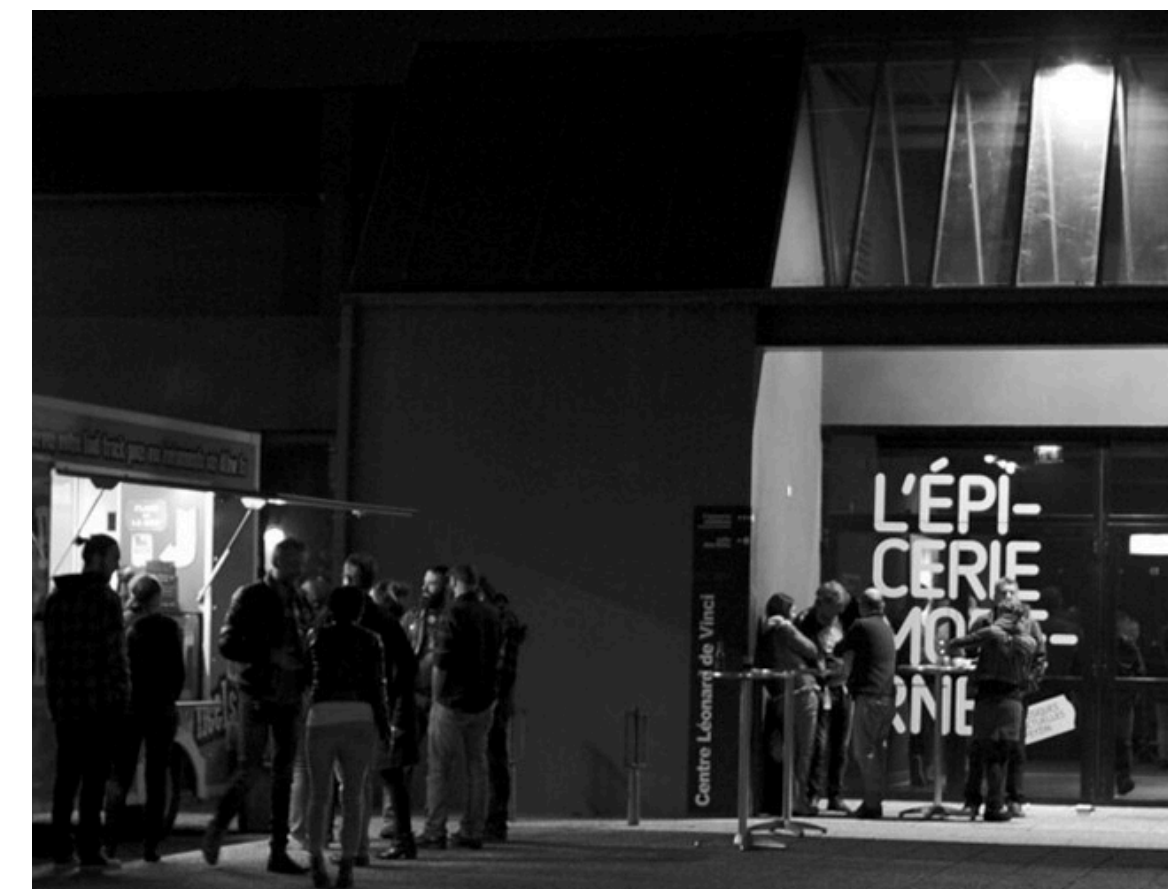


Le titulaire, ne doit pas proposer de boissons afin de ne pas entrer en concurrence avec le bar de l'Épicerie Moderne



Les installations

- Aucune installation permanente ne sera acceptée.
- Le candidat doit être totalement autonome en matière de fluides
- Le candidat évacuera les déchets liés à son activité.



Cahier des charges



Autres obligations :

- le véhicule doit être pourvu d'un auvent en cas de pluie
- le titulaire doit respecter l'ensemble des normes sanitaires en vigueur et devra se soumettre aux éventuels contrôles organisés par les services sanitaires.
- il est interdit de tracer au sol l'emplacement et de poser des affiches publicitaires.
- toute dégradation qui pourrait être constatée du fait du stationnement du véhicule engendrera une remise en état aux frais exclusifs de l'utilisateur.
- toute ambiance musicale est proscrite.
- le titulaire ne doit en aucun cas engendrer de gênes tant pour le voisinage que pour l'accès des personnes sur le domaine public qui doit demeurer libre. Garant de la sécurité de l'emplacement sur lequel il sera stationné, il doit, de plus, s'engager à libérer l'emplacement à l'issue du créneau horaire et laisser les lieux propres et sans détritrus. En particulier, le demandeur s'engage à mettre à disposition de sa clientèle des poubelles permettant le tri sélectif.



Coût de l'emplacement :

3 € par concert

Modalités de l'appel à projet

Les commerces ambulants non alimentaire et les ventes de produits alimentaires uniques (type poissonnerie, fruits et légumes, fromageries, boulangerie hors sandwicherie) sont proscrits.

Le dossier du candidat devra comprendre :

- une présentation de la carte proposée et de la politique commerciale (gamme de prix, produits proposés, ...).
- un descriptif du parcours professionnel du candidat (cv)
- les coordonnées complètes du demandeur
- un descriptif (dont hauteur, longueur et largeur) et photos du Food Truck
- carte grise du véhicule
- caractéristiques du groupe électrogène utilisé
- la copie de la pièce d'identité en cours de validité
- l'extrait K-bis de moins de 3 mois
- la copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle
- la copie du certificat de formation en hygiène alimentaire adaptée à l'activité

Format de la candidature : le dossier peut-être envoyé

- soit sous format papier à l'adresse :

Ville de Feyzin
Pôle Solidarité, Emploi et Vie Economique
18 rue de la Mairie
69320 Feyzin

- soit sous format électronique, en un seul fichier PDF à l'adresse : commerces@ville-feyzin.fr

Modalités de l'appel à projet

Validité des candidatures

- Seules les candidatures complètes et reçues avant le 15 juin à 18h seront prises en considération.
- Les candidatures non retenues pourront être placées sur liste d'attente. En cas de défection d'un commerçant, le 1^{er} sur la liste se verra proposée prioritairement la place laissée vacante.

Examen des candidatures

Une commission d'attribution examinera la demande en fonction des critères suivants :

- le respect du cahier des charges
- l'offre proposée (qualité, diversité, offre végétarienne)
- la gamme de prix proposés
- les critères environnementaux : produits locaux, de saison ...
- la non concurrence avec les commerces situés aux alentours de l'emplacement sollicité
- l'expérience professionnelle
- l'état du véhicule (conformité aux normes, esthétique)

L'équipe de l'Épicerie Moderne opérera une première sélection des candidatures

Résiliation/Renonciation

La Mairie peut résilier l'autorisation d'occupation du territoire sur l'espace public :

- en cas de non-occupation de son emplacement,
- en cas de non respect du cahier des charges et de ses obligations,
- suite à des nuisances importantes et répétitives (sonores ou olfactives),

Renonciation à un emplacement : tout titulaire doit en informer la Ville par lettre recommandée un mois en amont.

Pôle Solidarité Emploi et Vie Économique

04 72 21 46 70

commerces@ville-feyzin.fr